

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Pour contacter un conseiller

- Par téléphone avec le Centre d'informations **Alodis**
au 0 820 870 870 (0,12 € TTC/minute)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

- Par internet, avec **Cyberplus Particuliers**
www.alpes.banquepopulaire.fr
- Par SMS+ **6 11 10**
(coût du SMS : 0,35 € TTC par envoi + prix d'un SMS)
- Par téléphone, avec le serveur vocal **Alodis Plus**
au 0 892 890 038 (0,34 € TTC/minute)

Banque Populaire des Alpes, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par l'article L. 512.2 du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit - Siren 605 520 071 RCS GRENOBLE - Activité annexe Société de Courtage d'Assurance, inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 006 015 - Siège social : 2 avenue du Grésivaudan 38 700 CORENC.

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, deux mois avant leur mise en application.

Si vous ne disposez pas encore de votre convention d'ouverture de compte, vous pouvez en obtenir une gratuitement, sur simple demande ou l'éditer en ligne sur notre site internet www.alpes.banquepopulaire.fr (chemin : tarifs des produits et services bancaires / clients Particuliers / modèle de convention de compte de dépôt). Cette convention de compte devra être complétée et signée par vos soins, ainsi que par le co-titulaire le cas échéant, et retournée à votre agence.

Pour satisfaire au respect de la norme qualitative ISO 9001 version 2000, toute conversation auprès du Centre d'informations ALODIS peut faire l'objet d'une écoute non enregistrée par le superviseur du téléconseiller.



Ref.AG530 - 09/2009

Banque Populaire des Alpes, 2 avenue du Grésivaudan, 38700 Corenc - Siren 605 520 071 - RCS Grenoble - Document non contractuel - Juillet 2009 - Crédits photos : Geety / fonolla - Création : Curry Saubert

PARTICULIERS



Tarifs des principaux services & opérations de votre banque au 1^{er} janvier 2010

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
DES ALPES



www.alpes.banquepopulaire.fr

Chère Cliente, Cher Client,
Cher Sociétaire,

Vous apporter une information claire et détaillée sur les prix de nos principaux services et opérations bancaires est un engagement que nous avons pris et que, plus que jamais, nous entendons poursuivre.

Aujourd'hui, nous vous adressons un extrait des principales conditions tarifaires 2010.

Dans un contexte où la crise économique a fragilisé des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages, la Banque Populaire des Alpes a décidé de ne pas pratiquer d'augmentation générale de prix en 2010. Votre banque entend ainsi, à son niveau et en tant qu'entreprise responsable, contribuer au soutien de l'ensemble des acteurs économiques de sa région.

La nouvelle Directive Européenne sur les Services de Paiement entrera en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2009. Elle vise à harmoniser les opérations de paiement au sein de l'Espace Economique Européen (E.E.E.) mais aussi à renforcer votre protection et vos droits de consommateur.*

Dans ce cadre, la Banque Populaire des Alpes entend là aussi mettre en œuvre les dispositions inhérentes de cette Directive, permettant ainsi à ses clients de tirer parti de cette réglementation.


Dans ce document, vous pourrez identifier les principaux éléments concernés par cette Directive grâce au signe ★.

Il est bien entendu que votre conseiller reste à votre disposition pour l'ensemble de vos besoins ou pour toute question que vous pourriez avoir.

Nous souhaitons vous assurer de notre volonté d'améliorer en permanence la clarté de notre information et la qualité de notre service.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

Très sincèrement,



Jean-Christophe MARATRA
Directeur du Développement

* Cf. liste des pays page 19

Suivre le fonctionnement de votre compte	p. 2
Vos opérations courantes	
Vos opérations exceptionnelles	
Les dates de valeur	
Le Droit au Compte	
Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus	
Utiliser vos moyens de paiement	p. 4
Choisir votre carte bancaire	
Les services liés à votre carte	
Les services liés à votre carte en cas de vol ou d'un usage frauduleux de vos moyens de paiement	
Retirer des espèces en France	
Le prélèvement sur votre compte	
Emettre ou recevoir un virement	
Utiliser un chéquier	
Les incidents liés aux chèques	
Bénéficier de moyens de paiement alternatifs au chèque	
Les incidents ponctuels de paiement	
Accéder à votre banque à distance	p. 9
Par Internet	
Par mail	
Par téléphone	
Par SMS	
Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine	p. 10
Bénéficier d'une épargne disponible	
Epargner en vue d'un projet immobilier	
Epargner pour vos enfants	
Dynamiser votre épargne	
Gérer votre portefeuille boursier	
Autres produits et services	
Gérer votre patrimoine	
Financer vos projets	p. 12
Vos projets immobiliers	
Vos projets personnels	
Les offres de financement dédiées aux jeunes	
L'offre de crédit renouvelable CREODIS	
Les assurances	
Les garanties	
Remboursements par anticipation	
Autres prestations	
Incidents sur prêts non professionnels, octroyés par la Banque Populaire des Alpes	
Protéger votre famille et vos biens	p. 15
Votre assurance personnelle	
Protéger vos enfants	
Assurer vos biens	
Location de coffres	
Les successions	
Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins	p. 16
Spécial jeunes 12-25 ans	p. 17
La convention de relation "HORIZON"	
Les moyens de paiements	
Offre Etudiants (spéciale adhérents LMDE) sans caution parentale	
Offre Jeunes Actifs	
Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger	p. 18
Vos opérations de change	
Vos opérations par carte bancaire	
Vos paiements vers l'étranger	
Vos règlements en provenance de l'étranger	
Autres prestations	

Suivre le fonctionnement de votre compte

Vos opérations courantes

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	Gratuit
● Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
● Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
● Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire	Gratuit
● Relevé mensuel trié	Gratuit
● Relevé de compte :	
- mensuel	★ Gratuit
- par quinzaine	par mois 1,53 €
- décadaire	par mois 2,49 €
- hebdomadaire	par mois 6,50 €
- journalier	par mois 15,30 €
● Relevé de compte en ligne	Nous consulter
● Frais de recherche de document, hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de paiement :	
- le 1 ^{er} document	19 €
- document supplémentaire	+2,50 €
● Duplicata extrait de compte	par extrait 6,43 €
● Frais d'édition d'échelles papier	par édition 13,26 €
● Courrier conservé à l'agence	forfait annuel 55,77 €

★ Une nouvelle convention de compte de dépôt s'applique au 01/11/2009. Ce document est à disposition dans votre agence à partir du 01/11/2009. Vous trouverez également l'intégralité des conditions générales de la convention sur notre site internet www.alpes.banquepopulaire.fr.

Vos opérations exceptionnelles

● Clôture de compte sans transfert :	
- compte de dépôt et livret (hors épargne logement)	Gratuit
● Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit
● Transfert de compte vers un autre établissement financier :	
- par compte	79,05 €
- transfert de PEP Monétaire	1,02 % du capital avec un minimum de 102 €
● Transfert de portefeuille titres (hors Réseau Banque Populaire)	
- par ligne	12,50 €
- minimum	83 €

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous facilitons vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site internet de votre banque.

● Frais de gestion annuels sur compte créditeur sans mouvement	par an 61,20 €
--	----------------

Ces frais sont prélevés si votre compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 18 mois consécutifs.

Les dates de valeur

★ La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations. Les dates de valeur mentionnées ci après s'appliquent à toute opération libellée en euros ou dans une devise de l'E.E.E. (cf. liste des pays page 19), dès lors qu'au moins un des deux prestataires de services de paiement (celui du bénéficiaire ou celui du payeur) se trouve sur le territoire de la France métropolitaine, dans les départements d'outre mer; à Saint Martin, à Saint Barthélemy, à Mayotte ou à Saint Pierre et Miquelon (uniquement opérations en euros pour ces deux derniers territoires). Pour toute opération n'entrant pas dans ce champ, nous consulter.

● Versement ou retrait d'espèces au guichet	★ Jour
● Remise de chèques*	date de l'opération** + 3 jours ouvrés
● Chèque émis	date de l'opération** - 1 jour calendrier***
● Réception et émission d'un virement	★ Jour

* Hors opération internationale (nous consulter)

** Date de l'opération = date de remise

*** Si le chèque est encaissé par un client Banque Populaire des Alpes, la date de remise à l'encaissement est identique à la date de débit

Le Droit au Compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

● Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :	
- L'ouverture et la fermeture du compte	Gratuit
- Un changement d'adresse au maximum une fois par an	Gratuit
- Un relevé de compte au moins une fois par mois	★ Gratuit
- Des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins	Gratuit
- L'encaissement de virements reçus	Gratuit
- L'encaissement de chèques déposés sur votre compte	Gratuit
- Le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque)	Gratuit
- Le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP)	Gratuit
- Une carte de paiement à autorisation systématique : la carte Electron	Gratuit
- La consultation des comptes à distance : Cyberplus Particuliers	Gratuit
- 2 formules de chèque de banque par mois	Gratuit

Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

● Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découverts	26,80 €
● Découvert du compte non convenu :	
- Pour les intérêts débiteurs, le taux nominal annuel est susceptible de variation en fonction du taux d'usure au 1 ^{er} juillet 2009	20,63 %
- Commission trimestrielle de gestion de compte	6,76 €
- Commission de dépassement de l'autorisation du découvert autorisé	+ 2% du taux convenu
● Alerte sur solde ou opération par SMS ou mail	par alerte 0,25 €

Une certaine souplesse de gestion peut vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Utiliser vos moyens de paiement

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Choisir votre carte bancaire

★ Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué le 10 du mois suivant). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (7 jours/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait (cotisation annuelle)

- Carte Cirrus (à partir de 12 ans) 21 €
- Carte Point Argent 13 €

Carte de paiement (cotisation annuelle)

Une réduction est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte (hors carte Point Argent, carte Bleue Nationale et carte Visa Infinite) ou si vous optez pour une convention de relation.

- Porte monnaie électronique Monéo Gratuit
- Carte Visa Electron 29 €
- Carte BUDJ (12-17 ans) 30 €
- Carte Bleue Nationale (uniquement en renouvellement) 41 €
- Carte Internationale (Visa ou Mastercard) 40 €
- Carte Visa Premier 119 €
- Carte Visa Infinite 298 €
- E-Carte Bleue 1 €

Les services liés à votre carte

- Assurance perte et vol des moyens de paiement (Sécuriplus) :
 - 1 titulaire par an 27 €
 - 2 titulaires par an 40,80 €

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Votre assurance Sécuriplus vous couvre également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

- Réédition du code confidentiel 6,24 €
- Refabrication de carte en urgence (72h) 25 €
- Refabrication de carte en cas de perte par le client ou d'usage non conforme 25 €
- Frais de recherche de facturette, hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de paiement :
 - en France par facturette 10,20 €
 - à l'étranger par facturette 20,40 €
- Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement et/ou retrait par CB (2 mois maximum) 16,32 €
- Frais d'opposition sur carte en cas de perte par le client 24 €

● Service 3tiers : le fractionnement du paiement par CB

L'utilisation de ce service donne lieu à une commission fixe "à l'acte". Déterminée en fonction du montant, elle varie pour chaque tranche de paiement. Elle est due pour toute utilisation du service générant une opération de fractionnement en 3 fois. Cette commission est perçue en 3 parts égales débitées en même temps que chacune des 3 mensualités du fractionnement (pour un achat de 2000 €, vous paierez en 3 mensualités de 666,66 € plus une commission de 15 € divisée en 3 parts égales prélevées avec chaque mensualité, soit un TEG annuel fixe hors assurance de 8,43 %. Le coût total du crédit est donc de 15 €).

Type de carte	Visa Infinite/MasterCard Platinum				
	Plafond : 2000 € sur 5 tranches				
	Visa Premier				
	Plafond : 1500 € sur 4 tranches				
	Visa Classique/MasterCard/MasterCard Football				
	Plafond : 1000 € sur 3 tranches				
Valeur de l'achat	150 € à 300 €	300,01 € à 600 €	600,01 € à 1000 €	1000,01 € à 1500 €	1500,01 € à 2000 €
Seuil de déclenchement	150 €	300 €	600 €	1000 €	1500 €
Commission	3 €	6 €	9 €	12 €	15 €

Les services liés à votre carte en cas de vol ou d'un usage frauduleux de vos moyens de paiement

★ En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre instrument de paiement à votre insu, sur internet par exemple, votre banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt au 01 77 86 24 24, service disponible 7j/7, 24h/24. Votre banque peut également être à l'initiative du blocage de votre instrument de paiement si elle soupçonne une utilisation frauduleuse.

- Frais d'opposition sur carte pour vol ou usage frauduleux ★ Gratuit
- Refabrication de la carte en mode "normal" ★ Gratuit
- Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération ★ Gratuit

Utiliser vos moyens de paiement

Retirer des espèces en France

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Retrait d'espèces à un distributeur du Réseau Banque Populaire ou du réseau Point Argent	Gratuit
● Retrait d'espèces à un distributeur d'un autre établissement bancaire : - A compter du 1 ^{er} retrait dans le mois pour une carte Visa Electron, BUDJ	1 €
- A compter du 5 ^{ème} retrait dans le mois pour une carte Visa Internationale, Mastercard et Cirrus	1 €
- Retraits pour une carte Visa Premier ou une carte Visa Infinite	Gratuit

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire et Point Argent.

● Retrait d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque)	Gratuit
● Mise à disposition de fonds dans une agence du réseau Banque Populaire	17,03 €

Le prélèvement sur votre compte

● Mise en place d'un avis de prélèvement	Gratuit
● Opposition ponctuelle à un prélèvement avant exécution	★ Gratuit
● Opposition définitive à un prélèvement récurrent (retrait du consentement)	24 €

Emettre ou recevoir un virement

● Virement occasionnel ou permanent reçu	Gratuit
● Virement occasionnel ou permanent émis vers un compte Banque Populaire des Alpes	Gratuit
● Virement occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement en France ou dans l'E.E.E.* : - En euros au guichet de votre agence	3,40 €
- Par Cyberplus Particuliers**	0,30 €***
● Virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement en France ou dans l'E.E.E.* : - Mise en place d'un virement permanent	Gratuit
- Coût par virement effectué : - En euros au guichet de votre agence	1,25 €
- Par Cyberplus particuliers**	0,30 €***
● Opposition à un virement avant exécution, dans les délais légaux de révocation	★ Gratuit

* Cf. liste des pays de l'E.E.E. page 19.

** Services disponibles au 01/09/2009 uniquement pour des virements vers des comptes d'établissements situés en France.

*** Hors coût d'accès Internet ou de la communication téléphonique.

Utiliser un chéquier

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Dépôt d'un chèque sur votre compte	Gratuit
● Paiement par chèque	Gratuit
● Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
● Envoi de chéquier en recommandé simple	
- Chéquier 25 ou 30 formules	par chéquier 5,15 €
- Chéquier 50 formules	par chéquier 6,40 €
● Chèque de banque	12 €
● Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur	12 €
	+ frais semestriels 12 €

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques, ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

● Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision* (au titre de la loi MURCEF sur l'absence de provision lors de la présentation d'un chèque de paiement)	11 €
* Perçus uniquement si le chèque est payé.	
● Forfait de frais par chèque pour défaut de provision :	
- Pour un chèque inférieur ou égal à 50 €	30 €
- Pour un chèque supérieur à 50 €	50 €

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : les frais de rejet, de constitution de dossier, d'envoi de la lettre d'injonction, d'envoi de la lettre d'information préalable pour chèque sans provision, de certificat de non-paiement éventuellement demandé par le bénéficiaire du chèque impayé, des frais temporaires de gestion d'un compte en anomalie.

● Chèque émis en période d'interdiction bancaire	37 €
● Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour motif autre que sans provision	8 €
● Frais de lettre de relance sur compte débiteur	Gratuit

Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs au chèque

● Offre Baséo Banque Populaire	par mois 3,54 €*
* Hors coût d'accès internet	

Offre destinée aux clients ne disposant pas de la faculté d'émettre des chèques et comprenant : une carte Visa Electron à autorisation systématique, 2 virements occasionnels/mois (facturation habituelle), 1 chèque de banque/an et Cyberplus.

Utiliser vos moyens de paiement

Les incidents ponctuels de paiement

- Découvert de compte non convenu (cf. page 3)
- Commission d'intervention ou "pré-décision" * par écriture 8,30 €
- 27 écritures maximum facturées mensuellement, soit un maximum de 224,10 €

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

* Ecritures payées en dépassement ou en absence d'autorisation

Cette commission est la contrepartie du temps passé par le conseiller de clientèle à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer, ou non, une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné. Afin d'éviter ces frais, veillez à garder votre compte en position créditrice ou dans la limite de votre découvert autorisé. A défaut, nous vous recommandons de prendre contact rapidement avec votre conseiller.

- Frais d'opposition carte à l'initiative de la banque 46 €
- Rejet d'un prélèvement ou d'un TIP pour défaut de provision
- Montant inférieur à 20 € ★ Montant de l'opération*
- Montant supérieur ou égal à 20 € ★ 20 €*
* Y compris la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.
- Forfait de rejet d'une échéance de prêt immobilier ou à la consommation : ce forfait comprend la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement, les frais de représentation, de mise en attente de réglemens, de mise en impayé au remboursement. Ce forfait ne comprend pas les intérêts de retard. ★ 20 €
- Rejet de virement émis :
- Montant inférieur à 20 € ★ Montant de l'opération*
- Montant supérieur ou égal à 20 € ★ 20 €*
* Y compris la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.
- Frais pour Saisie Attribution 87 €
- Frais pour Opposition Administrative 10% du montant dû 87 €
- Frais pour Avis à Tiers Détenteur 87 €

Accéder à votre banque à distance

Frais d'abonnement MENSUELS et frais d'utilisation des services

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Par Internet

- Cyberplus Particuliers avec LineBourse

Gratuit*

Gérez vos comptes et passez vos ordres de bourse avec LineBourse (les tarifs sont consultables en page 10, rubrique internet).

Par mail

- Turbo Mail
- Réception hebdomadaire de mail 1 €*
- Réception quotidienne de mail 3 €*
Recevez des informations sur vos comptes par mail.

- Alerte sur solde ou opération par alerte 0,25 €

Par téléphone

- Alodis Plus :
- Accéder à un serveur vocal au 0 892 890 038 - 0,34 € TTC/minute Sans abonnement
- Centre d'informations Alodis :
- Appeler un Conseiller au 0 820 870 870 - 0,12 € TTC/minute Sans abonnement

Gérez vos comptes, passez vos ordres de bourse avec Alodis Plus (serveur vocal interactif) et entrez en relation avec un conseiller.

Par SMS

- Moviplus
- Réception hebdomadaire de SMS 1 €**
- Réception quotidienne de SMS 3 €**
Recevez des informations sur vos comptes par SMS sur votre téléphone portable.

- SMS+ 6 11 10
- Coût du SMS : 0,35 € TTC/envoi + prix d'un SMS Sans abonnement

Recevez, à la demande, des informations sur vos comptes par SMS sur votre téléphone portable.

- Alerte sur solde ou opération par alerte 0,25 €

* hors coût d'accès à internet.

** hors coût de la communication téléphonique.

Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine

Bénéficiaire d'une épargne disponible

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Labellisés Développement Durable	
- Livret Développement Durable (ex. CODEVI)	Nous consulter
- Codevaïr	Nous consulter
● Livret d'Épargne Populaire	Nous consulter
● Compte sur Livret, Livret Projet	Nous consulter
● LIVRET A	Nous consulter
● LIVRET A - Association	Nous consulter
● Livret Jeunes talents ACEF dont 0,25 % reversés au fonds "Jeunes talents"	Nous consulter
● Livret Fidélis (réservé aux sociétaires détenteurs d'un minimum de 5 parts)	Nous consulter
● Fronta Livret	Nous consulter

Ces solutions de placements vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment. Vos intérêts sont servis annuellement.

Épargner en vue d'un projet immobilier

● Plan Épargne Logement	Nous consulter
● Compte Épargne Logement	Nous consulter

Épargner pour vos enfants

● Livret Premier Pas (0/12 ans)	Nous consulter
● Livret Jeunes (12/25 ans)	Nous consulter

Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

Gérer votre portefeuille boursier

Ordres de Bourse Euronext Paris

Montant des ordres passés par internet	Commission Proportionnelle ⁽¹⁾	Minimum de perception ⁽¹⁾
Tranche de 0 à 1 500 € inclus	0 %	9,15 €
Tranche de 1 501 € à 10 000 € inclus	0,51 %	9,15 €
Tranche de 10 001 € à 40 000 € inclus	0,46 %	-
Au delà de 40 000 €	0,41 %	-
Montant des ordres passés en agences	Commission Proportionnelle ⁽²⁾	Minimum de perception
Tranche de 0 à 1 500 € inclus	0 %	19,48 €
Tranche de 1 501 € à 10 000 € inclus	1,10 %	19,48 €
Tranche de 10 001 € à 40 000 € inclus	1,07 %	-
Au delà de 40 000 €	1,04 %	-

(1) Les pourcentages s'appliquent sur le montant brut de la négociation. Hors coût d'accès internet.

(2) Les pourcentages s'appliquent sur le montant brut de la négociation.

● Commission pour un ordre avec Service de Règlement et de livraison Différés (SRD)	0,60% du montant brut négocié	
● Frais par lettre de relance pour couverture insuffisante opération SRD		15,20 €
● Ordre de Bourse non exécuté		2,80 €

Droits de garde y compris Line Bourse (perception annuelle)

- Droits de Garde : commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille

Tranche de valeur par compte titres ou PEA	Commission Proportionnelle	Minimum de perception
Tranche de 0 à 10 000 € inclus	0,24 %	57,71 €
Tranche de 10 001 € à 20 000 € inclus	0,23 %	57,71 €
Tranche de 20 001 € à 50 000 € inclus	0,22 %	57,71 €
Au delà de 50 000 €	0,21 %	57,71 €

- Si détention de titres étrangers dans le portefeuille Forfait 40 €*
* En supplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille
- Droits de garde sur valeurs Réseau Banque Populaire Gratuit

Autres produits et services

- Crescendo Abonnement annuel 10,75 €

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix.

- Hisséo Vie : Abonnement gratuit
Hors droit d'entrée sur support d'investissement dans le cadre d'un contrat assurance vie
- Hisséo : Abonnement gratuit
Hors droit d'entrée sur support d'investissement dans le cadre d'un portefeuille titres ou d'un PEA

Gérer votre patrimoine

- Bilan patrimonial 800 €
- Relevé ISF 27 €
- Gestion sous mandat personnalisée Nous consulter
- Mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance vie multi-supports Nous consulter

Financer vos projets

Vos projets immobilier

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Prêt Épargne Logement	
- Frais de dossier	Gratuit
- Taux	Nous consulter
• Prêt à Taux Zéro	
- Frais de dossier	Gratuit
• Eco Prêt à Taux Zéro (Eco PTZ)	
- Frais de dossier	Gratuit
• Prêt Primo Accédant	
- Frais de dossier	Gratuit
- Taux	Nous consulter
• Autres types de prêts immobiliers :	
- Frais de dossier = coût proportionnel au montant du prêt	1 %
• Minimum	230 €
• Maximum	1 200 €
- Taux	Nous consulter
• Prêts immobiliers Clients CASDEN ou ACEF :	
- Frais de dossier = coût proportionnel au montant du prêt	1 %
• Minimum	175 €
• Maximum	700 €
- Taux	Nous consulter
• Prêt en CHF	Nous consulter

Vos projets personnels

• Prêt personnel Automobile ou Consommation	
- Frais de dossier - coût proportionnel au montant du prêt	1 %
- Minimum	60 €
- Maximum	155 €
- Taux nominal (hors assurance)	Nous consulter

A titre d'exemple, pour l'achat d'une voiture neuve, si au 01/09/2009 vous aviez emprunté 12 000 €⁽¹⁾ au TEG annuel fixe de 5,124 %, hors assurance facultative, vous auriez remboursé en 48 mensualités de 273,64 €. Le coût total de votre crédit (hors assurance) se serait élevé à 13 254,72 €, dont 120 € de frais de dossier.

• Prêt en CHF	Nous consulter
• Frais de dossier Prêt Bienvenue ACEF ou SOFRONTA ou CASDEN	30 €
• Frais de dossier Prêt Dual Travaux + Dual Conso	20 €

Les offres de financement dédiées aux jeunes

• Prêt personnel	
- Prêt Etudiant	
• Taux	Nous consulter
• Montant	Maxi 15 000 €
• Durée : de 12 à 48 mois avec possibilité de franchise totale ou partielle	
• Frais de dossier	Gratuit

A titre d'exemple, pour le financement de vos études, si au 01/09/2009 vous aviez emprunté 4000 €⁽¹⁾ sur 24 mois au TEG de 3,66 €, hors assurance facultative, vous auriez remboursé en 24 mensualités de 172,99 €. Le coût total de votre crédit (hors assurance) se serait élevé à 4151,76 €. Les frais de dossiers sont offerts.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai de rétractation de 7 jours ou 14 jours calendaires dans le cadre d'une vente à distance.

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
- Prêt Apprentis	
• Taux	Nous consulter
• Montant	Maxi 15 000 €
• Durée : de 12 à 60 mois avec possibilité de franchise totale ou partielle	
• Frais de dossier	Gratuit
• Prêt immobilier	
- Prêt Primo accédant "Jeunes actifs"	
• Taux	Nous consulter
• Durée : de 12 à 300 mois	
• Frais de dossier	Gratuit

L'offre de crédit renouvelable CREODIS

• Cotisation carte de crédit renouvelable CREODIS	par an	17 €
• Les services liés à la carte		
- Refabrication de la carte en cas de perte ou d'usage non conforme par le client		8 €
- Réédition du code confidentiel		6 €
- Mise en opposition pour perte		13 €
- Mise en opposition pour usage abusif		32 €
• Les services liés à la carte en cas de vol ou d'un usage frauduleux à votre insu		
- Refabrication de la carte		★ Gratuit
- Mise en opposition		★ Gratuit
• Les commissions à l'étranger		
- Commission de paiement à l'étranger*	2,5 % de la transaction	
- Commission de retrait à l'étranger*	2,50 % du retrait + 2 € par retrait	

* Opération réalisée dans un pays situé hors E.E.E. (cf. liste des pays page 19)

Les assurances

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement du montant, de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

Les garanties

• Frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire)	127,50 €
• Frais sur gage sur autre bien mobilier (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire)	317,22 €
• Nantissement de compte	127,50 €
• Hypothèque (fluvial, maritime et aérienne)	244,80 €
• Délégation sur produits assurance vie capitalisation	152,49 €
• Gage de compte d'instruments financiers	127,50 €
• Frais sur mainlevée de garantie :	
- De caution personnelle et solidaire	44 €
- De garantie hypothécaire	104,04 €
- De gage sur véhicule	52,02 €
- Sur autre garantie	104,04 €
• Délégation assurance prévoyance (sauf cas de refus par l'assurance Banque Populaire)	326,40 €

Financer vos projets

Remboursement par anticipation

- | | Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire) |
|---|--|
| • Remboursement d'un prêt personnel < à 21,5 K€ et d'une durée initiale <= à 7 ans (L311-29 du Code de la Consommation) | Gratuit |
| • Remboursement d'un prêt personnel > à 21,5 K€ ou d'une durée > à 7 ans | 3 % du capital restant dû |
| • Remboursement d'un prêt immobilier | 6 mois d'intérêts plafonnés à 3% du capital restant dû |

Autres prestations

- | | |
|--|---------|
| • Duplicata du tableau d'amortissement | 15,30 € |
| • Information caution (annuelle, hors prêt étudiant) | 19,90 € |
| • Attestation sur prêt (CAF, prêt conventionné) | 15,30 € |
| • Acte de caution de loyer et divers | 42,84 € |
| • Acte de caution LMDE (La Mutuelle des Etudiants) | 30 € |

Les incidents sur prêts non professionnels, octroyés par la Banque Populaire des Alpes

- | | |
|---|---------------------------------|
| • Forfait de rejet d'une échéance de prêt immobilier ou à la consommation : ce forfait comprend la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement, les frais de représentation, de mise en attente de réglemets, de mise en impayé au remboursement. Ce forfait ne comprend pas les intérêts de retard. | ★ 20 € |
| • Intérêts de retard sur échéance de prêt régularisée | Taux du prêt majoré de 3 points |

Protéger votre famille et vos biens

Votre assurance personnelle

- | | Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire) |
|---|---|
| • MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) | Nous consulter |

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, la MAV garantit le versement d'une indemnité pouvant atteindre 1 million d'euros et assure des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

- | | |
|-------------|----------------|
| • Autonomis | Nous consulter |
|-------------|----------------|

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| • Vitamin (complémentaire santé) | Nous consulter |
| • Fructi - Santé | Nous consulter |

Protéger vos enfants

- | | |
|---------------------|----------------|
| • Assur - BP Enfant | Nous consulter |
|---------------------|----------------|

Assurer vos biens

- | | |
|----------------------|----------------|
| • Assur BP - Auto | Nous consulter |
| • Assur BP - Habitat | Nous consulter |
| • Assur BP - Horizon | Nous consulter |

Assur BP - Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

- | | |
|------------------|----------------|
| • Fructi-famille | Nous consulter |
|------------------|----------------|

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolu ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

- | | |
|---|----------------|
| • Fructi-budget | |
| - Option rente de 3 000 € pendant 12 mois | par an 47,16 € |
| - Option rente de 1 500 € pendant 24 mois | par an 47,16 € |
| - Option rente de 3 000 € pendant 24 mois | par an 88,20 € |

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée de 1 ou 2 ans.

Location de coffres

Par an, en fonction du volume / montant maximum garanti : 50 000 €

- | | |
|----------|---------------------|
| • Coffre | à partir de 80,72 € |
|----------|---------------------|

Les successions

- | | | |
|---|-------------------------|----------|
| • Frais de successions | % du montant des avoirs | 1,02 % |
| - Minimum | | 112,20 € |
| - Maximum | | 765 € |
| • Frais réduits en cas de maintien des avoirs à la Banque Populaire des Alpes | | 0,31 % |
| - Maximum | | 306 € |
| • Frais d'envoi de fonds au notaire | | 32,64 € |
| • Frais de règlement de facture | | 8,41 € |
| • Frais de gestion annuels de succession | | 55 € |

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits à l'unité. Le prix de la convention (cotisation mensuelle) dépend du type de carte choisi et des produits qui la composent. Pour les options des conventions de relation : nous consulter.

Contenu de base de votre convention

	BUDJ (12-17 ans)	Convention Horizon (16-25 ans)	Convention Jeunes actifs (16-28 ans)	Convention Equipage Classique	Convention Equipage Premium	Convention Equipage Plénitude
● Moyens de Paiement - Cartes Bancaires						
- Carte BUDJ	X					
- Carte Visa Internationale		X	X	X		X
- Carte Visa Premier					X	
● Assurances de vos moyens de paiement						
- Sécuriplus		X	X	X	X	X
● Banque à distance - suivi du compte						
- Cyberplus Particuliers	X	X	X	X	X	X
- Alodis Plus	X	X	X	X	X	X
- Carnet de bord					X	X
● Informations						
- BP Infos Juridique			X	X	X	X
● Découvert						
- Découvert autorisé				X	X	
- Franchise de perception des agios		X	X	X	X	X
● Prévoyance						
- Fructi-facilités				X	X	
● Epargne						
- Livret d'épargne	X	X	X			
● COUT MENSUEL DE LA CONVENTION						
A TITRE INDICATIF (hors option)	1,25€	2,83€	4,01€	7,50€	13,42€	5,34€
● Produits et services optionnels						
- 2 ^{ème} Carte Visa Internationale à 1 Euro sur un même compte			X	X	X	X
- Sécuriplus	X					
- Carte Visa Electron		X				
- Sécuriplus 2 assurés			X	X	X	X
- E-carte bleue		X	X	X	X	X
- Fructi Budget				X	X	
- Carte Visa Infinite					X	
- Découvert autorisé		X	X			X

Spécial jeunes 12-25 ans

La Banque Populaire des Alpes propose aux moins de 26 ans des conditions particulièrement avantageuses

La convention de relation "HORIZON"

- La convention de relation "HORIZON"

Comprenant :

- Compte de dépôt
- Livret d'Epargne
- Carte bancaire Internationale
- Assurance perte/vol moyens de paiement
- Cyberplus (internet)

	Tarif	Annuel
	(sauf indication contraire)	
	Gratuit	
	Gratuit	
	20 €	
	13,50 €	
	Gratuit	

soit 50 % de réduction 33,50 €

En option :

- @-Carte bleue
- Autorisation de découvert

	Tarif	Annuel
	Gratuit	
	13,40 €	

Les moyens de paiements

- Carte Visa Electron (à autorisation systématique)
- Carte BUDJ (12-17 ans)

	Tarif	Annuel
	29 €	
	30 €	

Offre Etudiants (spéciale adhérents LMDE) sans caution parentale

- Prêt personnel
 - Taux
 - Montant
 - Durée : de 12 à 48 mois avec possibilité de franchise partielle ou totale
 - Frais de dossier
- Avance sur bourse
 - Durée 3 mois
 - Montant
- Caution locative

	Tarif	Annuel
	Nous consulter	
	Maxi 15 000 €	

	Tarif	Annuel
	Gratuit	
	Gratuit	

	Tarif	Annuel
	Maxi 610 €	
	1 % Maxi du montant garanti	



+ Offre bienvenue : 20 € offerts

Offre Jeunes Actifs

- Avance 1^{er} Salaire
 - Taux
 - Montant
 - Durée : 24 mois maximum
 - Frais de dossier
- Prêt Immobilier "Primo Accédant"
 - Taux
 - Durée : de 25 à 300 mois
 - Frais de dossier

	Tarif	Annuel
	0 %	
	Maxi 6 000 €	

	Tarif	Annuel
	1 €	

	Tarif	Annuel
	Nous consulter	

	Tarif	Annuel
	Gratuit	

Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

Vos opérations de change

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Aux conditions ci-dessous, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant bancaire étranger. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour du débit/crédit en compte.

- **Traveller's chèque de voyage**
 - Délivrance :
 - Commission 1,25 %
 - Minimum facturé 9,23 €
 - Négociation :
 - Commission 9,23 €
- **Commission de change manuel de devise étrangère (opération réservée aux clients Banque Populaire des Alpes)** 6,84 €

Vos opérations par carte bancaire

- **Retrait d'espèces au Guichet de banques à l'étranger**
 - Forfait par retrait 4,90 €
 - + commission (sur montant du retrait) 2,50 %
- **Retrait d'espèces au Guichet Automatique d'une banque (Zone Euro : pays dont la devise nationale est l'Euro)**
 - Avec une carte Visa Premier ou une carte Visa Infinite Gratuit
 - A partir du 1^{er} retrait dans le mois avec la carte Electron, BUDJ 1 €
 - A partir du 5^{ème} retrait dans le mois avec la carte Visa, Mastercard ou Cirrus 1 €
- **Retrait d'espèces au Guichet Automatique d'une banque située dans un pays hors Espace Economique Européen (E.E.E.)* ou en devises dans un pays de l'E.E.E.**
 - Forfait par retrait 3,30 €
 - + commission (sur montant du retrait) 2,50 %
- **Frais de paiement à l'étranger**
 - Dans les pays de l'E.E.E. et en euros Gratuits
 - Dans les pays hors E.E.E. ou en devise différente de l'euro 2,50 %

Vos paiements vers l'étranger

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour du débit/crédit en compte.

- **Virement européen** émis à destination des pays de l'E.E.E. et Eurovirement SEPA*****
 - Support papier avec les codes IBAN et BIC dûment renseignés 3,40 €
 - Frais sur virement permanent périodique avec les codes IBAN et BIC dûment renseignés 1,25 €
- **Autres virements émis à destination de l'étranger (émis vers l'E.E.E. en devises ou émis hors de l'E.E.E. en Euros ou en devises)**
 - + commission de change sur devise étrangère⁽¹⁾
 - Contre-valeur devises <= 500 € 6,63 €
 - Contre-valeur devises > à 500 € et <= 12 500 € 14,28 €
 - Contre-valeur devises > à 12 500 € 28,66 €

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

- **Chèques émis à destination de l'étranger**
 - + commission de change sur devise étrangère⁽¹⁾
 - Contre-valeur devises <= 500 € 6,63 €
 - Contre-valeur devises > à 500 € et <= 12 500 € 14,28 €
 - Contre-valeur devises > à 12 500 € 28,66 €

Vos règlements en provenance de l'étranger

- **Virement européen** en provenance des pays de l'E.E.E. et Eurovirement SEPA*****
 - Virement reçu Gratuit
 - En cas d'absence ou d'anomalie du code IBAN ou BIC :
 - Montant <= à 500 € 6,63 €
 - Montant > à 500 € 14,28 €
- **Autres virements reçus de l'étranger (reçus dans l'E.E.E. en devises ou reçus hors E.E.E. en Euros ou en devises)**
 - + commission de change sur devise étrangère⁽¹⁾
 - Contre-valeur devises <= à 500 € 6,63 €
 - Contre-valeur devises > à 500 € 14,28 €
- **Chèques reçus en euro ou devises tirés sur banque étrangère**
 - + commission de change sur devise étrangère⁽¹⁾
 - + commission de banque pays si crédit après encaissement
 - Contre-valeur devises <= à 500 € 6,63 €
 - Contre-valeur devises > à 500 € 14,28 €
- **Rejet de chèque** 30 €

Autres prestations

- **Frais d'intervention (correction sur ordre...)** 22,85 €
- **La couverture du risque de change** Nous consulter
- **Les placements** Nous consulter

(1) Commission de change sur toutes opérations de change euros/devises étrangères et frais sur opérations hors Bourse	0,05 %
- Minimum	10,51 €
- Maximum	137,70 €

* Espace Economique Européen : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège.

** Virement européen : en Euro, en mode de frais partagés ("share") vers un pays de l'E.E.E. comportant le BIC et l'IBAN corrects. Le code IBAN (International Bank Account Number) est l'identifiant international d'un compte bancaire et le code BIC (Bank Identifier Code) est l'identifiant ISO des établissements financiers.

*** Nos engagements bancaires dans le cadre du SEPA : le SEPA (Single Euro Payments Area), émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements permettant aux consommateurs d'effectuer des règlements selon des conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques. Seuls les cartes et les virements (eurovirements SEPA) sont concernés par cette harmonisation depuis le 1^{er} janvier 2008, sous réserve pour le virement d'être libellé en euros, de reprendre le BIC et l'IBAN dans les coordonnées bancaires et d'être formaté selon le cadre SEPA. La zone géographique couverte par le SEPA comprend les pays de l'E.E.E. + Suisse + Monaco, soit un total de 32 pays.

Pour toute autre opération commerciale ne figurant pas dans ce présent guide, merci de vous référer à celui réservé aux conditions appliquées aux Professionnels et Entreprises.

Parlons-en



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte.

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque ?

Vous ne comprenez pas une écriture ?

Votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de 3 possibilités :

1

Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

2

Vous pouvez également contacter le Service Clientèle à l'adresse suivante

BANQUE POPULAIRE DES ALPES
Service Clientèle
30 Avenue Charles de Gaulle
74 808 La Roche/Foron Cedex

3

Le Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai de 1 mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :
Monsieur le Médiateur
Banque Populaire des Alpes
2 Avenue du Grésivaudan
38 700 Corenc

Les Clés de la Banque



Le site Internet de la Fédération Bancaire Française : "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...

